

Délibération DEL-B-2025-008

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 7 JANVIER 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le sept janvier deux mille vingt-cinq, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (21) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Emmanuelle MENARD, Claire PAULIC, Gilles PETRAUD, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (2) : Jérôme BARON pouvoir à Christine SOULARD, Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU

Absents (5) : Jérôme BARON, Serge BOUJU, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Claude POUSIN

Date de convocation : 30-12-2024

Secrétaire de séance : Marie JARRY

STRATEGIE ET PARTENARIATS

Contrat de développement et de transitions avec la Région - Soutien à l'animation et l'ingénierie territoriale 2021-2027 : demande de financement ingénierie territoriale 2025

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

Vu la délibération DEL CC-2021-191 du conseil communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président ;

Vu la délibération sur les orientations de la politique contractuelle adoptée lors de la séance plénière du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine le 21 mars 2022 ;

Vu la délibération n°DEL-CC-2022-132 du conseil communautaire du 12 octobre 2022 approuvant le contrat régional de développement et de transitions 2023-2025 ;

Considérant le cadre d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine en matière d'ingénierie de cohésion territoriale, d'ingénierie thématique et d'appui aux projets des territoires ruraux ;

Considérant la convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agglomération du Bocage Bressuirais du 24 février 2023.

Dans le cadre de sa politique contractuelle territoriale, la Région Nouvelle Aquitaine a souhaité affirmer son soutien à l'ingénierie des territoires. En effet, la capacité des territoires à faire

émerger et à accompagner des projets est étroitement liée aux moyens d'ingénierie dont ils sont dotés.

Le développement des territoires ruraux s'inscrit au cœur de la politique territoriale de la Région Nouvelle Aquitaine. A ce titre, elle entend lutter contre les inégalités territoriales et apporter son soutien aux initiatives de développement et d'attractivité des territoires ruraux.

Pour affirmer son appui à la ruralité en articulation avec l'approche territoriale des fonds européens 2021-2027 OS 5 et LEADER, la Région Nouvelle Aquitaine soutient l'animation et l'ingénierie de l'approche territoriale 2021-2027.

Pour 2025, il est proposé de solliciter auprès de la Région, le financement des postes d'ingénierie de la communauté d'agglomération suivants :

- 0,5 ETP pour le Responsable de l'Unité Stratégie et Politiques Contractuelles - Chef de projet Cohésion territoriale,
- 0,5 ETP pour le Chargé de mission Développement Economique - Chargé de mission Attractivité, Economie, Emploi et Formation,
- 0,5 ETP pour le Responsable de l'Unité Habitat et Logement Durable - Chargé de mission Revitalisation centres-bourgs,
- 0,5 ETP pour le Chargé de mission PCAET - Chargé de mission Transition écologique et environnementale,
- 0,5 ETP pour le chargé de mission Economie rurale et agricole - Chargé de mission Agriculture-circuits courts,
- 1 ETP pour l'animation de l'approche territoriale des fonds européens 21-27 - Chargé de mission Fonds européens.

Le bureau communautaire est invité à :

- **solliciter auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine le financement des postes ci-dessus présentés ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 09 JAN. 2025

Notifié ou publié le 09 JAN. 2025

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

